



Monsieur l'Administrateur Général du CEA,

Objet : Préavis de grève intersyndical du 11 mai au 11 juin 2022

Vous nous avez déclaré en Comité National vouloir déployer l'enveloppe supplémentaire de +0.9% sans utiliser la DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) et de répartir ce montant de 9 M€ brut, en une fois, sous la forme d'une prime.





Les salariés sont toujours dans l'attente de réponses concrètes à leurs revendications et ne peuvent se satisfaire de cette proposition qui reste insuffisante voire méprisante au regard des 13 années de gel de notre point d'indice surtout dans le contexte actuel d'une inflation officielle, sur 12 mois glissant, de 4,8% comme publié en avril 2022 par l'INSEE, ce qui représente un cumul de l'inflation de 7,5% rien que sous votre direction. Sur le seul mois d'avril 2022, les prix alimentaires ont augmenté de 3 %.

Les organisations syndicales du CEA, réunies en intersyndicale, vous rappellent le cahier de revendications que les salariés vous demandent de défendre avec vigueur auprès du futur gouvernement :

1. Rebasage de la grille de rémunération avec un ajout de 60 points pour toutes et tous,
2. Mise en place d'un dispositif permettant d'ajuster la valeur du point à partir de 2021 en fonction de l'évolution de l'inflation, lorsque celle-ci est positive.
3. Réévaluation des augmentations individuelles des salariés de l'annexe 2.
4. Alignement des primes PSC et PSNC à 10%.
5. Reconnaissance de la pénibilité du travail par la réévaluation des primes de sujétion et leur actualisation qui doit reconnaître la pénibilité spécifique de la DAM, et celle des annexe 1.
6. Revalorisation des forfaits de postes et d'astreintes
7. Revalorisation des frais de missions et déplacements
8. Revalorisation de la butée d'ancienneté et de la prime individuelle à 25% pour tenir compte de l'allongement de la durée de carrière et de cotisation.

Notre organisme ne sera un acteur incontournable dans le plan France 2030 qu'avec des salariés aux compétences reconnues à leur juste valeur et à l'investissement valorisé. C'est pourquoi, afin de permettre aux salariés de participer aux mobilisations prévues pour voir aboutir leurs revendications, les organisations syndicales représentatives CFDT, CFE-CGC, CGT et UNSA-SPAEN déposent un préavis de grève de 1mois du le 11 mai à 0h00 au 11 juin 2022 à 23h59. Les organisations syndicales FO et CFTC s'associent à ce dépôt.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur l'Administrateur Général, nos salutations syndicales.

<p>Pour la CFDT : Laurent DELNAUD</p> 	<p>Pour la CFE-CGC : Nathalie GAILLARD-BIENFAIT</p> 	<p>Pour la CGT : Christophe RATIN</p> 	<p>Pour l'UNSA-SPAEN : Vincenzo SANZONE</p> 
---	---	--	---